



SAINT-MICHEL

Vivre avec passion

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 11 juin 2019 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande:

Autoriser la demande # 2019-05-0018 pour émettre un permis d'agrandissement (#2019-05-0072) du bâtiment résidentiel afin d'y inclure un bureau pour l'entreprise agricole.

Cet agrandissement consiste à modifier l'enveloppe architecturale du bâtiment et à construire un toit plat, alors qu'en vertu du Règlement numéro 185 sur le zonage, article 70, al.1, paragraphe 8, aucune modification à l'architecture extérieure du bâtiment n'est autorisée pour un usage complémentaire et en vertu de l'article 40 du même règlement, les toits plats sont interdits pour les bâtiments principaux résidentiels.

Attendu que l'agrandissement aura une distance de 5,33 mètres entre la résidence principale et l'entrepôt, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, article 151, aucun bâtiment accessoire ne peut être situé < moins de 10 mètres d'un bâtiment d'usage résidentiel.

Cette demande est localisée 1900, rue Principale, Saint-Michel (lots 3 991 461, 3 991 462, 3 992 586 et 3 992 587 Cadastre du Québec), zones A-1 et RID-8.

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 23^e jour du mois de mai 2019.

Signé: (s) Caroline Provost
Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)